

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**

**18260 SURY-ES-BOIS**

**Tél : 02.48.73.75.28**

**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 24/07/15:**

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 24 juillet 2015 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Réhabilitation logement « bar-restaurant multi-services « Le Laurier » : résultat appel d'offres: validation entreprises retenues :

M. le Maire propose au Conseil Municipal – suite à l'avis d'appel public à la concurrence (marché à procédure adaptée) et à l'analyse technique et réglementaire des offres par le maître d'œuvre « Trait Carré Architectes » - de retenir les entreprises classées n°1 pour les 9 lots concernés.

Après échanges sur l'importance jugée « démesurée » du lot n°1 « Désamiantage – Déplombage » eu égard à l'ensemble des autres lots ; le Conseil Municipal valide les attributions proposées par le Maître d'œuvre.

M. le Maire rappelle que deux dossiers « demandes de subventions » sont en cours d'instruction – Conseil Régional et SDE18 – liés aux économies d'énergie.

- « Le Champ Laurent » : aménagement, viabilisation :

Les différentes phases préparatoires sont quasiment terminées (diagnostics, études de sols, état des réseaux existants).

La concertation avec l'entreprise « Gélinat » a été permanente quant à l'impact du projet sur le fonctionnement de l'atelier (approvisionnement, circulation des camions, parking personnel).

Un accord définitif devrait aboutir rapidement renforçant la position de la commune dans son souhait de voir maintenir / développer l'activité de cet atelier.

- Assainissement collectif : lagunes : curages, réhabilitation des berges :

Le résultat de l'appel d'offres sera bientôt connu.

D'ores et déjà, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Départemental du Cher ont notifié leur accord de subventions.

Les travaux devraient se dérouler en septembre/octobre.

- Bâtiments publics : mise en accessibilité :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic « Accessibilité des ERP aux personnes handicapées » établi par la SOCOTEC concernant la Mairie, l'Agence Postale, la Salle des Fêtes et l'Eglise.

M. le Maire indique qu'il déposera une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée – période de 3 ans – auprès des services préfectoraux ainsi que certaines mesures dérogatoires.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. le Maire à présenter ces demandes.

- SIAEP Val de Loire – Pays-Fort : rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2014 :

M. le Maire présente la synthèse du rapport établi par le SIAEP Val de Loire et Pays-Fort pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

- Fonds de Solidarité Logement : Convention Conseil Départemental / Commune :

M. Le Maire rappelle la convention citée en objet qui lie la commune et le Conseil Départemental.

M. le Maire propose de reconduire la somme de 500€, participation au titre de l'année 2015 de la commune au financement de ce Fonds de Solidarité Logement en faveur des personnes défavorisées.

Adoption à l'unanimité.

- Modification des statuts du SDE 18 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification visant à admettre un certain nombre de Communautés de communes encore non adhérentes.